



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

RÉSOLUTION n°2019 – 21

**Marché subséquent à l'accord-cadre
Gestion de l'entretien et de la maintenance des véhicules d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes
et ses prestations annexes porté par la Direction des Achats de l'Etat**

- Vu le code forestier, notamment son article D 222-7, aliéna 15 ;
- Sur le rapport du Directeur général et après en avoir débattu ;

Le Conseil d'administration,

Autorise le Directeur général à signer le marché subséquent avec la société TEMsys SA, ALD Automotive.

Le Président du Conseil d'administration,

Jean-Yves CAULLET